



date de paiement du loyer et préavis

Par **tidou**, le **26/06/2012** à **14:42**

Bonjour,

j'ai signé mon bail le 07 Juin de l'année dernière, ma propriétaire a reçu mon préavis le 10 mars je devais donc quitter mon logement le 10 Juin. Ma propriétaire ne pouvant pas la semaine du 10, nous avons effectué l'état des lieux le 11.

Premièrement, est-ce que le paiement de mon loyer est du 1er au 1er ou du 7 au 7 ?

J'ai payé les mois de mars, avril, et mai

dois-je payer le mois de juin ou seulement les quelques jours entre le 07 (prise d'effet du bail) et le 11 (remise des clefs)?

Merci de m'éclairer, la propriétaire refusant de me rendre la caution, j'aimerais connaître mes droits.

Par **janus2fr**, le **26/06/2012** à **15:44**

Bonjour,

Les loyers se paient généralement pour des mois calendaires, ce qui signifie que lorsque vous êtes entré dans le logement, vous avez payé un premier loyer pour un mois incomplet (du 07 juin au 30 juin), puis ensuite des loyers pour des mois complets.

Pour juin, vous devez payer au prorata temporis, donc du 1er au 11.